



Non respect des clauses du contrat

Par **naoki990**, le **14/05/2015 à 16:57**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis nouveau sur le site donc, veuillez m'excuser si je n'ai pas posté dans la bonne rubrique.

Concernant mon problème juridique, je commencerais par dire que je ne suis pas du tout procédurier mais là je ne peux laisser passer cela sans rien tenter. Je suis victime du non respect d'un contrat que j'ai passé avec un établissement sportif auquel je suis abonné depuis environ 5 ans.

Le problème concerne les horaires d'ouvertures du club qui ont changés récemment sans qu'on ait été mis au courant par courrier ou mail. Ce club doit ouvrir selon le contrat que j'ai signé en horaires 24h/24. La mention est encore actuellement inscrite sur la devanture alors qu'en fait ce n'est pas respecté. De plus, ils continuent à faire signer de nouveaux contrats impunément avec la publicité mensongère affichée.

Aujourd'hui mes disponibilités horaires ne correspondent plus du tout avec les horaires d'ouverture du club et de plus bien que je ne puisse m'y rendre je continue à être prélevé automatiquement. Il nous a été dit que les horaires changeaient temporairement à cause de soit disant travaux. Cependant, il n'y a aucune date qui indiquent la fin des travaux. Et auprès des responsables nous recevons que des réponses vagues et ambiguës.

Je pense donc, qu'ils ont décidés de changer les horaires définitivement sans nous avoir prévenus et qui plus est en nous mentant sur l'exécution de travaux nécessitant la fermeture du club à partir de 20h.

Je suis entrain de recueillir la signature des gens qui venaient régulièrement de nuit avec moi mais je ne sais pas ce que je pourrais faire pour les obliger à respecter le contrat que j'ai signé avec eux.

En vous remerciant d'avance de tous les conseils que vous pourrez me donner pour régler ce problème. [smile7]